

Description

La maçonne ou le maçon AFP travaillent sur des chantiers. Elles et ils construisent et rénovent des bâtiments ou des infrastructures en participant à la réalisation du gros œuvre d'un bâtiment (fondations, murs, cloisons) ou de travaux de génie civil (murs de soutènement, piliers). Ces professionnels préparent les chantiers, effectuent des coffrages, montent et bétonnent des murs. Leurs principales activités consistent à:

Préparation du chantier

- lire les plans de construction et suivre les directives
- installer le chantier et assurer la sécurité: pose de barrières et de panneaux de protection, etc.
- préparer le terrain pour l'implantation de la construction
- réaliser des croquis simples d'éléments de construction
- entreposer, trier et mettre à disposition les matériaux de construction selon les instructions
- procéder à des terrassements et à des travaux de remblayage: travaux de fouilles, stabilisation et protection des talus
- poser des canalisations ou des conduites de drainage

Aide et démontage

- contribuer aux travaux de mensuration et d'implantation
- déplacer des éléments de construction préfabriqués simples (dalles, étais, cheminées, tablettes de fenêtres, etc.) selon les instructions
- installer et utiliser, selon les instructions, des systèmes ouverts simples de rétention des eaux, afin d'empêcher l'eau de s'infiltrer dans les excavations
- préparer et exécuter les travaux de déconstruction et de démontage de certains éléments en suivant les instructions, par exemple pour démonter un mur
- nettoyer les outils et les appareils, en assurer l'entretien

Construction

- sécuriser et consolider des éléments de chantier en suivant les instructions
- préparer, selon les instructions, les coffrages pour les fondations, les piliers de soutiens, les parois, etc.
- mettre en place le béton selon les instructions: assurer la manutention, le coulage et le traitement du béton à la main ou à l'aide de machines sur des éléments de construction simple
- monter des murs et autres éléments de maçonnerie
- réaliser des éléments de construction simples à base de mortier, les étanchéifier et les isoler selon les instructions
- documenter les travaux de construction effectués
- remettre le terrain en état et éliminer les déchets de chantier en tenant compte des règles de protection de l'environnement

Environnement de travail

Les maçonnes et maçons AFP travaillent en plein air, par tous les temps, parfois à des hauteurs importantes. Leurs horaires varient en fonction des saisons, les activités étant plus importantes en été qu'en hiver. Ces professionnels portent un équipement de protection: casque, gants, chaussures renforcées. Elles et ils évoluent sous la responsabilité des chefs d'équipe et des contremaîtres, collaborant avec d'autres professionnels du bâtiment ou du génie civil: maçons, carreleurs, charpentiers, couvreurs, façadiers, constructeurs de routes, paveurs, etc.

Formation

La formation de maçonne ou de maçon AFP s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- Formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise du bâtiment ou du génie civil
- Formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle
- Cours interentreprises (57 jours sur 2 ans)

Durée

- 2 ans

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de maçonne ou de maçon

Contenu (sur 2 ans)

- Préparation des travaux de construction confiés
- Aide aux travaux de construction; exécution des travaux de construction confiés
- Communication et collaboration avec différentes équipes sur le chantier

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Bonne représentation spatiale
- Habileté manuelle
- Résistance aux variations de température
- Disposition à de fréquents déplacements
- Absence de vertige

Perspectives professionnelles

Les maçonnes et maçons AFP peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de maçon-ne.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (par exemple un brevet fédéral). Elles et ils ont la possibilité de suivre des cours de formation continue mis sur pied par les écoles professionnelles et la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/perfectionnement](https://www.orientation.ch/perfectionnement).

Professions voisines

- Aide-carreleur AFP/Aide-carreleuse AFP
- Assistant-constructeur de fondations AFP/Assistante-constructrice de fondations AFP
- Assistant-constructeur de routes AFP/Assistante-constructrice de routes AFP
- Assistant-constructeur de sols industriels et de chapes AFP/Assistante-constructrice de sols industriels et de chapes AFP
- Assistant-constructeur de voies ferrées AFP/Assistante-constructrice de voies ferrées AFP
- Maçon CFC/Maçonne CFC
- Poseur de pierres AFP/Poseuse de pierres AFP
- Praticien en façades AFP/Praticienne en façades AFP

Adresses

Société suisse des entrepreneurs (SSE)
Secrétariat romand Lausanne
Avenue de Savoie 10
1003 Lausanne
Tél.: +41 58 360 77 00
<https://www.entrepreneur.ch>
<https://www.professions-construction.ch>